

Département du MORBIHAN

2024/30/07/01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le trente juillet, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, LE GRAND Mickaël (arrivé à 20h55), GOUJARD Laurine, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : LE ROUX Véronique, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, COUGARD Christelle, LE GRAND Hicham, TROALEN Anne, BOUÉDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane.

Absent(s) uniquement durant l'ouverture de la séance, le vote du (de la) secrétaire de séance et le vote de la délibération N°2024/30/07/01 : LE GRAND Mickaël.

Procurations : LE ROUX Véronique à HENRY Catherine, POUPON Marie-Laure à JANNY Patrick, PERON Alan à BOURLÈS Christophe, COUGARD Christelle à BOCQUILLON Maud, LE GRAND Hicham à LE FUR Françoise, TROALEN Anne à PERON Matthieu, BOUÉDEC Jean-Michel à PICARDA Styren, ULLIAC Morgane à PHILIPPE Jean-Luc.

Au moyen d'un vote à main levée, par 20 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 20/07/2024
Convocation affichée le : 25/07/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 18
Procurations (s) : 8

Reçu en Préfecture de VANNES le 05/08/2024

Publié ou notifié le 07/08/2024

Certifié exécutoire le 07/08/2024

A GOURIN, le 07/08/2024...

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



1- ANNEXE À LA MAISON DE SANTÉ - APPROBATION DE LA PHASE AVANT-PROJET-DÉFINITIF (A.P.D.) ET DÉPÔT DU PERMIS DE CONSTRUIRE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'extension de la maison de santé ayant pour objectif de répondre à l'augmentation des besoins de la population locale en matière de soins et de services de santé.

La phase Avant-Projet-Définitif (A.P.D.) marque une étape cruciale dans la concrétisation de ce projet.

Le conseil municipal est amené à délibérer sur cet A.P.D. et à autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande de Permis de Construire.

Copie des plans du projet a été transmise à chaque membre du conseil municipal.



Département du MORBIHAN

VU les plans présentés,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée avec 20 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION »,

APPROUVE la phase Avant-Projet-Définitif (A.P.D.),

AUTORISE le Maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à déposer la demande de Permis de Construire.

Pour extrait conforme au registre,
A GOURIN, le 30 juillet 2024

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.